

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/07-2023/CBM-CI

RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE (CABINET/ INDIVIDUEL) POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION DU PROJET « RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION POLITIQUE ET CITOYENNE DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LES PROCESSUS ELECTORAUX EN CÔTE D'IVOIRE. »

PS : Ce document a été mis en forme de manière à le rendre accessible aux technologies d'assistance pour les personnes sourdes, notamment

Termes de référence de l'évaluation

1. Résumé de l'évaluation

| | |
|--|--|
| Code du projet et nom du programme/projet | EIDHR-2019-413-827 (3978-EU-MYP)/ Renforcement de la participation politique et citoyenne des personnes handicapées dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire |
| Nom de l'organisation/des organisations partenaires | Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de côte d'Ivoire (COPH-CI) |
| Dates de début et de fin du projet ; phase du projet le cas échéant | 01 Février 2020- 31 Juillet 2023 |
| Objectif de l'évaluation | Evaluer les résultats globaux du projet afin d'en déterminer les réussites, les défis et les leçons apprises identifiés à la genèse de l'action et qui demeurent à sa clôture et les points de recommandation pouvant servir d'orientation aux parties prenantes pour la pérennisation de l'action. Le rapport de cette évaluation servira d'apprentissage organisationnel et sera également transmis à l'Union européenne pour servir de rapport d'évaluation finale. |
| Type d'évaluation | Evaluation Finale |
| Organisation contractante/personne de contact | Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V. Bureau Pays Côte d'Ivoire Laure Tay Directrice Pays AKA Christian Programme manager |
| Membres de l'équipe d'évaluation (si connus) | A déterminer dans votre offre |

| | |
|--|---|
| Méthodologie primaire | Méthodes mixtes intégrant les éléments quantitatifs et qualitatifs. Approche fondée sur les droits, participative et inclusive. |
| Dates proposées pour le début et la fin de l'évaluation | 03 août 2023 au 06 octobre 2023 soit une durée de 64 jours calendaires. |
| Date prévue pour la publication du rapport d'évaluation | 06 octobre 2023 |
| Destinataire du rapport d'évaluation finale | CBM Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V. Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire |

2. Description DU PROJET

Depuis Février 2020, la Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPH-CI) met en œuvre le projet de Renforcement de la participation politique et citoyenne des personnes handicapées dans les processus électoraux dans les localités d'Abobo, Yopougon et Port-Bouet à Abidjan ainsi qu'à Bouaké et à Daloa. Le projet bénéficie de l'appui financier de l'ONG chrétienne Internationale de développement, CBM et de l'Union européenne. CBM apporte également un appui technique à la COPH-CI afin de s'assurer que l'organisation dispose des capacités nécessaires pour une mise en œuvre de qualité.

Le projet a pour objectif général de contribuer à la promotion des droits civiques et politiques et à l'inclusion des personnes handicapées en Côte d'Ivoire. De manière spécifique, il s'agit d'assurer une pleine et effective participation des personnes handicapées au processus électoral pour des élections présidentielles et locales inclusives en Côte d'Ivoire. Les activités menées pour l'atteinte de cet objectif s'articulent autour de 3 résultats à savoir (i) au moins 60% des personnes handicapées en âge de voter d' Abobo, Yopougon, Port-Bouet, Bouaké et Daloa sont inscrites sur les listes électorales ; (ii) La prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap par les différents acteurs (commission électorale, partis politiques, médias) pendant la période de campagne est améliorée ; (iii) Les aménagements raisonnables et des mesures d'accessibilité sont mis en place afin de garantir l'accessibilité des scrutins aux personnes handicapées.

L'action initialement prévue pour 36 mois bénéficie d'une extension de 06 mois afin de permettre d'en améliorer les performances aussi bien au niveau des indicateurs que du taux d'exécution du budget, fixant ainsi la durée totale du projet à 42 mois et la date de clôture au 31 juillet 2023.

Les prévisions de taux de réalisation programmatique et financier en fin de projet sont estimées à au moins 95%. Le projet a produit 02 rapports narratifs et financiers annuels, 02 rapports d'audit et de contrôle interne et des rapports finaux sont attendus à la fin du projet.

Le projet va mobiliser au total un peu plus de 354 millions de francs CFA. Les présents Termes de Référence visent à la sélection d'un prestataire (consultant individuel ou cabinet) afin de mener une évaluation finale de l'action, conformément aux engagements pris par CBM et aux exigences de bonnes pratiques, en matière de suivi et d'évaluation, nécessaires pour une gestion de projet efficace.

3. Objectif de l'évaluation et usage prévu

L'évaluation envisagée a pour but d'apprécier objectivement, l'atteinte des résultats dans la mise en œuvre du projet « *Renforcement de la participation politique et citoyenne des personnes handicapées dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire* ». Pour cela, l'évaluation se focalisera sur les changements intervenus sur les bénéficiaires tout en dégagant les atouts et contraintes de l'action qui a été menée à travers une analyse de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience, la durabilité et des effets.

4. Champ d'application de l'évaluation

La présente évaluation va couvrir la période du 01 février 2020 au 31 juillet 2023 en portant une attention particulière à la participation du projet aux différents scrutins de 2020, 2021 et à la révision de la liste électorale de 2023. Seront considérées pour les différentes consultations les parties prenantes impliquées dans le déploiement de l'action aussi bien au niveau central à Abidjan qu'au niveau des 05 localités de mise en œuvre du projet. Il s'agit entre autre de :

- La direction de la Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPH-CI), le partenaire de mise en œuvre ;
- Des coordinations locales d'OPH impliquées ;
- Des personnes handicapées ;
- Du partenaire technique et financier en l'occurrence CBM ;
- La CEI et ses représentations dans les zones cibles ;
- Du PNUD
- Du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)
- Des organes de presses formés et des journalistes ;
- Des partis politiques sensibilisés ;
- Des leaders communautaires et autres participants aux focus groupe ;
- Des parlementaires et autres acteurs institutionnels formés
- Des interprètes en langues des signes impliqués dans le projet.

Pour chacun des sites d'intervention et des parties prenantes associées à l'évaluation, un échantillon sera défini par l'évaluateur en accord avec le partenaire de mise en œuvre et CBM.

5. Limites

La tenue des élections locales prévues pour le mois d'octobre 2023 et dont la pré-campagne est en cours pourrait constituer un risque de non-disponibilité des membres de la CEI, des leaders des partis politiques et des leaders communautaires. Il y a également un risque sécuritaire lié à cette échéance en cas de tensions politiques pendant la période de pré-campagne électorale.

6. Public cible et apprentissage

La présente évaluation est destinée aussi bien aux partenaires techniques et financiers (CBM, UE), qu'aux partenaires de mise en œuvre (COPHCI). Voir détails dans le tableau ci-dessous :

| Parties Prenantes | Villes d'intervention | Intérêt |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme des Associations de Personnes Handicapées d'Abobo (PLAPHA) ; - Coordination locale de la COPHCI à Yopougon ; Coordination locale de la COPHCI à Port-Bouët ; Coordination - Coordination des Associations de Personnes Handicapées de la Vallée de Bandama/Gbêkê (CAPHVB) - Coordination des Organisations de Personnes Handicapées du Haut-Sassandra (COPHAHS) | <p>Abobo, Port-Bouët, Daloa Yopougon, , Bouaké</p> | <p>L'évaluation leur permettra de faire le bilan de l'action dans laquelle elles ont été impliquées et d'avoir un regard externe sur l'impact du projet pour les personnes handicapées. A travers les points de recommandation, les OPH auront des orientations pour poursuivre leur action et pérenniser les acquis du projet au-delà de son terme.</p> |
| <p>Commission Electorale Indépendante (CEI)</p> | <p>Abobo, Daloa, Bouaké Port-Bouët, Yopougon, ,</p> | <p>L'évaluation mettra en lumière comment leur implication dans le projet aura permis de faire avancer l'inclusion dans leur localité et les dispositifs légaux et socioculturels qui ont favorisé ou limité leur participation.</p> |
| | <p>Abidjan / Centrale</p> | <p>L'évaluation mettra en lumière comment leur implication dans le projet aura permis de faire avancer l'inclusion du processus électoral tant dans les dispositifs institutionnels et légaux que leurs pratiques opérationnelles Ainsi que les orientations qui pourraient servir de points d'actions pour la pérennisation des acquis du projet au-delà de sa clôture.</p> |
| <p>Le Projet d'Appui aux Élections en Côte d'Ivoire (PACE) du PNUD</p> | <p>Abidjan</p> | <p>L'évaluation mettra en lumière comment leur implication dans le projet aura permis de faire avancer l'inclusion dans leur localité et les dispositifs légaux sociaux et culturels qui ont favorisés ou limité leur intervention/ appui. Ainsi que les</p> |

| | | |
|----------------------------|--|---|
| | | orientations qui pourraient servir de point d'action pour la pérennisation des acquis du projet au-delà de sa clôture. |
| Les Partis Politiques | Abobo, Port-Bouët, Yopougon, Daloa, Bouaké | L'évaluation devrait mettre en lumière l'évolution de la perception du handicap chez les partis politiques impliqués et identifier les mesures que ces partis politiques ont déjà mises en œuvre ou envisagent de mettre en œuvre dans ce sens. |
| Les leaders communautaires | Abobo, Port-Bouët, Yopougon, Daloa, Bouaké | L'évaluation devrait mettre en lumière l'évolution de la perception du handicap dans les communautés impliquées et identifier les mesures/ décisions déjà mises en œuvre ou envisagées par ces leaders pour la promotion de l'inclusion et la participation des personnes handicapées dans leurs communautés. |
| Les organes de presse | Abidjan | L'évaluation devrait mettre en lumière l'évolution de la perception du handicap par ces acteurs ainsi que les évolutions constatées dans le traitement de cette thématique et les avancées en matière de communication inclusive |
| Le CNDH | Abidjan | L'évaluation mettra en lumière comment l'implication du CNDH dans le projet aura permis l'atteinte des résultats. Les facteurs qui auront favorisé ou limité cette collaboration, ainsi que les orientations qui pourraient servir de point d'action pour la |

| | | |
|--|--|---|
| | | pérennisation des acquis du projet au-delà de sa clôture. |
|--|--|---|

Pour ce faire, l'équipe d'évaluation devra développer des outils appropriés en vue de recueillir le maximum d'informations et de faire des analyses pertinentes qui permettront de juger de l'impact du projet.

Aussi, à la fin de cette évaluation, l'équipe d'évaluation devra-t-elle, proposer des solutions concrètes, réalistes et réalisables en tenant compte du contexte pour la pérennisation des acquis

Enfin, les résultats de cette évaluation devront se présenter dans un canevas de rapport dont la structure sera spécifiée par CBM.

7. Questions d'évaluation

La présente mission se fera conformément aux [critères d'évaluation du CAD \(Critères d'évaluation du développement\) de l'OCDE \(Organisation de coopération et de développement économiques\)](#), à savoir la *pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité*. En plus des critères OCED-DAC, il est indispensable d'y ajouter les critères du **GENRE**, de l'**INCLUSION** et de la **PROTECTION DE L'ENFANCE ET DES ADULTES A RISQUE**. Ces domaines devront faire l'objet de recherche pour appréhender le niveau de leur prise en compte par le projet, en vue de formuler des recommandations.

Spécifiquement, l'évaluation doit permettre d'apprécier :

❖ LA PERTINENCE - Le projet/programme a-t-il été sur la bonne voie ?

- Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/ institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue ?
- L'action correspond-elle aux attentes des bénéficiaires, particulièrement aux attentes des personnes en situation de handicap ?
- Le projet cadre-t-il avec les orientations et lois nationales et des lois de promotion des personnes en situation de handicap ?
- Le handicap est-il intégré dans les plans des différents acteurs associés au projet ?

❖ LA COHÉRENCE : Dans quelle mesure le projet/programme s'inscrit-il dans le contexte national et international plus large ?

- Dans quelle mesure la conception, la réalisation et les résultats du projet sont-ils en lien avec les lois et engagements internationaux en matière de droits des personnes avec handicap, d'égalité des sexes et de droits, y compris la CDPH¹, la CEDAW², et l'Agenda 2030 ?
- Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle la législation et les initiatives nationales qui visent à améliorer l'égalité et les droits de l'homme ?

¹ CDPH = Convention relative aux droits des personnes handicapées

² CEDAW = Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

❖ **L'EFFICACITÉ - Le projet/programme atteint-il ses objectifs ?**

- Le projet a-t-il atteint ses objectifs et ses résultats escomptés de manière à contribuer à l'inclusion et à l'égalité entre les groupes, tels que les personnes avec et sans handicap ou les femmes/filles et les hommes/garçons ?
- Des approches différentes ont-elles été utilisées pour atteindre les divers groupes ?
- La théorie du changement et le cadre de résultats étaient-ils fondés sur une analyse de l'inclusion, de l'égalité des sexes, de l'économie politique et des droits de l'homme ?
- L'intervention a-t-elle été ajustée pour répondre à toute préoccupation et maximiser l'efficacité ?

❖ **L'EFFICIENCE- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été planifiées et utilisées ?**

- La mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de manière économique et opportune.
- Les différentes ressources ont-elles été allouées de manière à prendre en compte l'inclusion et l'égalité ?
- L'allocation différentielle des ressources était-elle appropriée ?
- Les coûts d'investissement par personne ciblée répondent-ils aux besoins différenciés des différentes personnes (sexe, âge, statut de handicap) ?

❖ **L'IMPACT - Quelle différence le projet a-t-il apportée ?**

- Dans quelle mesure l'intervention a généré ou devrait générer des effets significatifs positifs ou négatifs, voulus ou non ?
- Y a-t-il eu des impacts égaux pour des groupes distincts de personnes ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ces impacts différentiels se sont-ils produits ? Comment les normes liées au handicap ou au genre et les obstacles dans l'environnement politique, économique, religieux, législatif et socioculturel plus large ont-ils influencé les résultats ?
- Dans quelle mesure les impacts ont-ils contribué à l'égalité des relations de pouvoir entre des groupes distincts de personnes et au changement des normes et systèmes sociaux ?

❖ **LA DURABILITE - Les avantages seront-ils durables ?**

- Dans quelle mesure les avantages nets de l'intervention se poursuivent ou sont susceptibles de se poursuivre ?
- L'intervention a-t-elle contribué à une plus grande inclusion et égalité au sein de systèmes juridiques, politiques, économiques et sociaux plus larges ?
- A-t-elle entraîné des changements durables dans les normes sociales qui sont préjudiciables à un groupe spécifique de personnes ?
- Les réalisations en matière d'inclusion et d'égalité persisteront-elles après la clôture de l'intervention ? Les processus ont-ils contribué à maintenir ces avantages ?

- Des mécanismes ont-ils été mis en place pour soutenir la réalisation de l'inclusion et de l'égalité à long terme ?
- ❖ **PROTECTION DE L'ENFANCE ET DES ADULTES A RISQUE.**
- Dans quelle mesure les aspects de sauvegarde ont été pris en compte et comment les mécanismes respectifs ont été établis, utilisés et respectés ?
- ❖ **L'ÉGALITE ET L'INCLUSION /égalité des sexes**
- Dans quelle mesure les femmes et les hommes, les personnes avec et sans handicap ont été activement impliqués à toutes les étapes du cycle du projet et comment ces groupes ont bénéficié de l'intervention ?

Les données relatives aux objectifs et aux résultats doivent être ventilées en fonction du sexe, de l'âge (adultes/enfants) et du handicap. Pour la collecte de données sur le handicap, l'utilisation du petit ensemble des questions du Groupe de Washington est obligatoire. Les consultants doivent être guidés sur les questions du Groupe de Washington et leur application.

En d'autres termes, l'évaluation devra fournir une appréciation générale de la qualité du travail accompli et des résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux indicateurs mentionnés dans le document de projet (le cadre logique) en se basant sur les différents critères cités plus haut.

8. Méthodologie

L'évaluateur ou le chef de l'équipe de l'évaluateur proposera une méthodologie détaillée de l'évaluation dans un rapport initial écrit qui sera soumis à l'équipe projet, à la COPHCI et à CBM pour validation au début de sa mission.

Le déploiement de la version finale de la méthodologie ainsi convenue devra obligatoirement respecter les exigences suivantes :

- La participation et l'inclusion (y compris la prise en compte d'aménagements nécessaires pour la conduite des activités : langue des signes, lieux accessibles, aménagement de temps supplémentaire).
- Le respect de la Sauvegarde des enfants et des adultes à risque
- La ventilation des données (sexe/âge/handicap)
- La sécurité et la confidentialité des données (consentement éclairé)

La méthodologie de l'évaluation suivra les étapes suivantes :

8.1 Revue de la documentation

La documentation relative au projet sera mise à la disposition de l'évaluateur. A titre indicatif, voici les documents qui seront mis à sa disposition :

- Le document de projet ;
- Les rapports des années précédentes de mise en œuvre ;
- Les rapports trimestriels soumis aux bailleurs ;
- Les rapports des principales activités réalisées ;

- Les Procès-Verbaux des réunions ;
- Le rapport de la revue annuelle ;
- La liste des bénéficiaires
- La liste des équipements acquis durant le projet avec précision de leurs affectations...

8.2 Réunions et entretiens

L'évaluateur aura une série d'entretiens avec les principaux partenaires du projet, les groupes cibles et les bénéficiaires. A cet effet, il proposera des outils pertinents pour collecter des informations utiles à l'évaluation. Ces outils devront donner l'opportunité de solliciter les cibles aussi bien pour la collecte des données que pour leur analyse, *dans la formulation des recommandations*.

En plus des membres du comité de pilotage, toutes les parties prenantes du projet, citées au point 4 intervenant au niveau local, seront visitées et des entretiens seront faits avec elles.

L'évaluateur jugera, s'il faut faire établir un échantillon ou s'il faut interviewer tous les acteurs du projet sur la base du tableau des parties prenantes exposé en **Annexe 1 : tableau des parties prenantes**. Les outils de collecte d'information à proposer devront en tenir compte pour que l'évaluation soit la plus efficace possible.

8.4 Restitution provisoire de l'évaluation

Une restitution provisoire sera faite par l'évaluateur pour valider les résultats avec les parties prenantes. Seront présents à cette réunion de restitution, l'équipe de projet et les principaux partenaires (y compris les coordinations locales d'OPH impliquées dans la mise en œuvre du projet)

En outre, la méthodologie retenue devra veiller à ce que les conclusions et les recommandations des entretiens et consultations soient communiquées également aux groupes cibles et aux bénéficiaires qui y ont pris part.

9. Responsabilités de l'évaluateur et du commanditaire.

CBM est le commanditaire de l'évaluation.

CBM mettra à la disposition de l'évaluateur, les documents et les informations indispensables à son travail, à travers l'équipe projet qui est chargée d'informer toutes les parties prenantes à l'évaluation, du processus et du calendrier.

CBM et la COPHCI à travers l'équipe de projet, valideront la méthodologie, le calendrier final, les outils de collecte proposés par le prestataire, ainsi que le rapport final.

Gestion de l'évaluation et logistique

Le bureau de CBM –Côte d'Ivoire et le partenaire de mise en œuvre, la COPHCI, mettront à la disposition du consultant la liste et les contacts des personnes à rencontrer et faciliteront la prise de rendez-vous et l'accès de celui-ci à des interprètes en langue des signes.

Le consultant s'assurera que tous les entretiens ou réunions de groupe se déroulent dans un lieu neutre et sûr, accessible à toutes les personnes. Il fera appel à des interprètes en langue des signes si nécessaire. (Le partenaire de mise en œuvre se chargera de lui en faciliter l'accès)

Le prestataire chargé de l'évaluation est également responsable de l'organisation du transport terrien ou aérien, de l'hébergement, de la réservation des entretiens et de l'organisation des lieux, ... le cas échéant, il pourra solliciter l'appui de CBM et la COPHCI pour avoir les informations pouvant l'aider dans ce sens.

Équipe d'évaluation

Le prestataire qui sera retenu pour l'évaluation aura les responsabilités suivantes :

- Conduire l'évaluation ;
- Collecter et analyser des données ;
- Produire le rapport, suivant les différentes étapes ;
- Présenter le rapport aux partenaires et parties prenantes, intégrer les amendements pour sa finalisation.

Profil de l'évaluateur

Le prestataire qualifié pour mener cette étude devra avoir le profil suivant :

- Avoir un niveau universitaire minimum, de BAC + 5 en sciences sociales, sciences politiques, gestion de projet ou équivalent.
- Une expérience d'au moins 5 ans dans la réalisation des évaluations de projets similaires ;
- Une bonne connaissance des thématiques de la gouvernance, du handicap et de l'inclusion ;
- Une bonne connaissance des problématiques de la participation citoyenne et politique des personnes handicapées, en lien avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ;
- Des capacités rédactionnelles en français et en anglais et de présentation orale.
- En outre, le/la consultant/e doit être entièrement disponible et faire une déclaration d'impartialité.

NB : Le consultant retenu pour cette évaluation sera tenu de signer et de se conformer au code de bonne conduite de CBM et à la politique de sauvegarde des enfants et des adultes vulnérables.

Les termes : évaluateur, prestataire ; utilisé dans ces TDR désignent à la fois des consultants individuels que des équipes d'évaluation. Pour chacune des options, de préférence, les équipes doivent être composées de personnes avec et sans handicap. En accord avec les meilleures pratiques pour un développement inclusif du handicap, un représentant de l'Organisation des Personnes Handicapées ou une personne avec handicap devrait participer à l'évaluation en tant que membre de l'équipe d'évaluation ou d'un groupe consultatif d'évaluation spécifique dans le contexte d'une consultance individuel.

10. Produits livrables

La liste et description des produits et services à rendre par le consultant

Au début de l'évaluation :

- La note conceptuelle de l'approche méthodologique et des instruments associés (par exemple, le cas échéant, le questionnaire)
- Le calendrier détaillé de la mission (un document qui ne dépasse pas 10 pages).

A la fin de l'évaluation :

- Un rapport provisoire (en langue française) avec tous les résultats quantitatifs, qualitatifs et une synthèse des résultats, dans le canevas annexé aux TdRs, sera livré en version électronique au commanditaire, afin de recueillir les observations et amendements ;
- Une séance de partage des observations avec le commanditaire sera organisée par le prestataire ;
- Un atelier de validation du rapport sera organisé avec la participation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre par le prestataire ;
- La production et la transmission du rapport final intégrant les observations et les amendements du commanditaire et des acteurs ainsi que des recommandations pour la suite du projet.
- Une présentation Powerpoint sur les résultats préliminaires et le rapport finale, respectivement.

Le rapport final doit être présenté dans le format standard du rapport d'évaluation de CBM avec au moins un résumé en anglais. Tous les documents de base, y compris les questionnaires, les enquêtes, etc. doivent être fournis sous forme d'annexe.

11. Calendrier de l'évaluation

| Tâche | Lieu | Nombre de jours | Dates prévues |
|--|---------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Processus de sélection du consultant par appel d'offres restreint. | Bureau de CBM/ Abidjan | 30 | 03 juillet 2023 au 01 août 2023 |
| Briefing avec CBM et le partenaire | En ligne/Bureau de CBM | 01 | 03 août 2023 |
| Préparation et soumission du rapport de démarrage | En ligne/Bureau de CBM | 06 | 04 août au 09 août 2023 |
| Réunion de cadrage | Bureau de CBM | 01 | 10 août 2023 |
| Mission de terrain, visite de projet ou phase de collecte de données analyse et interprétation des données | Abidjan /Bouaké/ Daloa | 21 | 11 août 2023 au 31 août 2023 |
| Briefing avec CBM et le partenaire sur les premiers résultats | En ligne/Bureau de CBM | 1 | 01 septembre 2023 |
| Analyse | Abidjan | 12 | 02 septembre au 13 septembre 2023 |
| Restitution du rapport provisoire | Abidjan | 1 | 14 septembre 2023 |
| Commentaires de CBM et du partenaire | Abidjan – Lomé | 14 | 15 Septembre au 28 septembre 2023 |
| Finalisation et remise du rapport final | Abidjan | 5 | 29 septembre 2023 au 03 octobre 2023 |

| | | | |
|--|---|-----------|------------------------------------|
| Préparation et Atelier de synthèse avec les parties prenantes) | En ligne/bureau de CBM ou du partenaire | 2 | 04 octobre 2023 au 06 octobre 2023 |
| TOTAL | | 97 | |

NB : La durée effective de l'intervention du prestataire est de **64 jours calendaires, à compter du 03 août 2023.**

12. Mode de paiement

Le budget de la présente mission, notamment tous les coûts liés à la réalisation de l'étude est à la charge de CBM. Le consultant devra s'assurer de prendre en compte tous les coûts dans son offre. Les détails des modalités et des dispositions du paiement seront précisés dans le contrat avec CBM.

13. Application

Les prestataires intéressés par la présente mission doivent soumettre :

- Une offre technique comprenant :

- Une brève description de l'entreprise/ équipe de consultants (pour les cabinets)
- Le CV détaillé de chaque membre de l'équipe proposée/ du consultant
- La méthodologie suggérée pour l'évaluation
- La disponibilité de l'équipe et calendrier proposé
- Une déclaration d'impartialité (relative à toute implication du prestataire dans le projet au cours de la planification ou de la mise en œuvre, afin d'éviter toute partialité et tout préjugé).

- Une offre financière comprenant :

- Les honoraires professionnels, les coûts logistiques, les coûts d'interprétation en TTC.
- Au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution de missions précédentes similaires pour confirmer et apprécier l'expérience demandée.

Les offres devront être adressées à **Madame la Représentante Pays de CBM-CI**, par courriel à Jobs.Ivorycoast@cbm.org Cc à JorselineSinga.Dion@cbm.org avec en objet « **recrutement d'un Evalueur en vue de la réalisation de l'évaluation du projet « Renforcement de la participation politique et citoyenne des personnes handicapées dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire » au plus tard le 24 Juillet 2023.**

Les postulants qui souhaiteraient obtenir des informations peuvent s'adresser, par téléphone au bureau de CBM-CI au : +225 27 22 43 49 34

Seules les candidatures complètes seront prises en considération. CBM peut demander des références et/ou des exemples de travaux et de rapports antérieurs pendant le processus de sélection. CBM se réserve le droit de mettre fin au contrat si le prestataire n'est pas en mesure de respecter ses engagements relatifs à sa disponibilité pour un début effectif de la mission à la date convenue et qu'aucun remplacement adéquat ne peut être fourni.

Le prestataire et le cas échéant les membres de son équipe, y compris les interprètes, les enquêteurs, etc., doit se conformer pleinement au code de conduite et à la politique de sauvegarde de l'enfant et de l'adulte à

risque de CBM ou/et de l'organisation partenaire et les signer. Il s'engagera également à respecter la sécurité et la confidentialité des données.

14. Documentation

Les documents suivants seront mis à la disposition du prestataire dans le cadre de préparation de sa mission:

Le document descriptif du projet avec la matrice d'analyse des parties prenantes.

Le cadre logique comprenant la théorie du changement

Les rapports narratifs et financiers

Un modèle de rapport d'Evaluation de CBM

Annexe 1 : Analyse des parties prenantes pour l'évaluation.

| Parties prenantes | Quel est leur intérêt et leur contribution au projet proposé ? | Quel est leur pouvoir et leur influence sur le projet (note de 1 à 5 ; 1=faible, 5=élevé) ? | Le projet impliquera-t-il / ces parties prenantes dans l'évaluation ? Comment ? |
|--|---|---|---|
| Principales parties prenantes | | | |
| Le conseil d'Administration de la COPCHI | Porteur du projet, et du plaidoyer | 5 | Oui, à travers les entretiens et enquêtes |
| Les membres du bureau exécutif des coordinations de Daloa, de Bouaké et d'Abobo | Mobiliser leurs membres à la participation du projet (Coordination Abobo, Bouaké, Daloa) | 5 | Oui, à travers les entretiens et enquêtes |
| -La CEI centrale | Prise de mesures pour faciliter la participation des personnes handicapées au processus électoral, notamment à travers une loi électorale plus inclusive et des modes opératoires des opérations électorales plus inclusifs | 5 | Oui, à travers les entretiens et enquêtes |
| Les Présidents des CEL de Bouaké et d'Abobo | Sensibiliser les personnes handicapées et faciliter l'inscription sur la liste électorale ainsi que le vote des personnes handicapées en 2020, 2021 et 2022 | 3 | Oui à travers des entretiens et enquêtes |
| Les femmes et les hommes en situation de handicap des zones de Bouaké, Daloa, Yopougon et Abobo et notamment ceux ayant participé aux différents focus group de 2020 et 2021 | Leur participation massive au processus électoral en s'inscrivant sur la liste électorale et en votant en tant que citoyen ivoirien | 4 | Oui, à travers des entretiens et enquêtes. |

| Parties prenantes secondaires | | | |
|--|---|---|--|
| les parents des personnes handicapées des zones de Bouaké et d'Abobo | Encourager et faire participer leurs enfants au processus électoral en les accompagnant à aller s'inscrire sur la liste électorale et à voter Inculquer le droit civique et citoyen à leurs enfants | 3 | Oui, à travers des entretiens et enquêtes. |
| Les bénévoles de la COPHCI | Aide à la réalisation des activités du projet | 3 | Oui, à travers les entretiens et enquêtes |
| Les autorités locales comme le Chef de cabinet de la sous-préfecture de Bouaké, la Directrice du service socio culturel de la mairie de Daloa, les Directeurs des directions de la protection sociale de Bouaké et Daloa | Faire participer les personnes Handicapées dans leurs localités pour un développement local plus inclusif | 3 | Oui à travers des entretiens et enquêtes |
| Les membres du bureau exécutif des coordinations de Daloa, de Bouaké et d'Abobo | Mobiliser leurs membres à la participation du projet (Coordination Abobo, Bouaké, Daloa) | 5 | Oui, à travers les entretiens et enquêtes |
| -Les députés de la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Assemblée Nationale | Prise de mesures pour faciliter la participation des personnes handicapées au processus électoral, notamment à travers une loi électorale plus inclusive et des modes opératoires des opérations électorales plus inclusifs | 5 | Oui, à travers des entretiens. |
| Les leaders communautaires et les chefs religieux ayant participé aux focus | Sensibiliser les personnes handicapées pour leur participation à la vie communautaire et au processus électoral | 3 | Oui à travers des entretiens et enquêtes |

| | | | |
|--|--|---|---|
| group à Bouaké, Daloa, Abobo et Yopougon | | | |
| <p>-MOJEC (Mouvement de la Jeunesse pour la cohésion et la paix) à Abobo</p> <p>-La plateforme de la société civile de Bouaké</p> <p>- l'ONG SWB-CI</p> | <p>-Sensibilisation les personnes handicapées à la cohésion et la paix durant les élections.</p> <p>-Sensibiliser leurs membres sur la question du handicap et à s'impliquer pour la participation des personnes handicapées au processus électoral</p> <p>- Permettre à la traduction en langue de signes des activités et documents relatifs au projet</p> | 3 | Oui à travers des entretiens et enquêtes |
| <p>Chef de projet, Responsable Suivi-évaluation, Comptable, Chauffeur</p> | <p>Mise en œuvre pratique du projet à travers la préparation, organisation, l'exécution, le rapportage, le suivi et l'évaluation de toutes les activités</p> | 5 | Oui à travers des entretiens, des enquêtes et des réunions. |
| <p>- le gestionnaire de subvention de CBM en charge du projet</p> <p>- la Responsable Administrative et financière de CBM</p> <p>- Le responsable de programme à CBM</p> | <p>-Appui technique et financier du projet</p> <p>-Suivi et évaluation du projet</p> <p>- Veiller à la bonne exécution des activités et du budget</p> | 5 | Oui à travers des entretiens, des enquêtes et des réunions |